



PARTIE 1   TITULAIRE DE L'AGRÉMENT			
Moto-Club :			
N° affiliation FFM :			ANDE D'AGRÉMENT À COMPLÉTER ET À
Contact :			PANSMETTRE À LA LIGUE RÉGIONALE,
Email:		, A	ICCOMPAGNÉE D'UN PLAN DU SITE
Téléphone :			
PARTIE 2   LE SITE DE PRATIQUE			
Nom du site de pratique :			
Adresse:			
CP – Ville :			
Coordonnées GPS : Latitude :		Longitude :	
Emprise foncière / Superficie du site :			
Propriétaire(s) du site :			
Un plan du site est joint à la deman	de. Les zones d'éve	olution ou les pa	rcours devront y être identifiés.
PARTIE 3   ACTIVITÉS SUR LE SITE			
Type(s) d'activité :	ment/stage	Démonstration	☐ Epreuve
TERRAIN EDUCATIF	☐ TERRAIN I	DE TRIAL	<b>PARCOURS</b>
Nature du sol :  terre asphalte cailloux cendrée autre :  Typologie du terrain éducatif : tout-terrain	Nature du sol :  terre asphalte cailloux cendrée autre :  Difficulté des zonesaccessible aux pii		Nature du sol :  terre asphalte cailloux herbe autre :  Type de parcours :
□ vitesse □ trial  Nombre d'ateliers :	☐ Oui ☐ No adaptée pour les ☐ Oui ☐ No	pilotes experts ?	☐ freestyle motocross ☐ course de côte ☐ dragsters/runs ☐ autre :
Nombre de zones d'évolutions :	Nombre de zones :		Nombre de parcours :
Educateur(s):	Ouverture aux Pass	(CV) (CC)	Longueurs:
	Oui No	on TRIAL	Longueurs



Information(s) complémentaire(s) sur le site (facultatif) :					
PARTIE 4	MACHINES AUTORISÉES				
	Machines	Cylindrée mini	Cylindrée maxi		
	☐ Motos				
	☐ Quads				
	☐ Side-cars				
PARTIE 5	CONFORMITÉ DU SITE				
	_				
en ma qu	ualité de (cocher la(les) ca				
	Directeur de Course	$\square$ ODC 2° $\square$ ODC 3°			
	Educateur	□ DESJEPS □ DEJEPS	□ BEES		
		□ CQP □ BFE (BF2)	• • •		
certifie qu	ue le site de pratique est d	conforme aux règles techniques (	et de sécurité (RTS) fédérales.		
Cadre r	<u>èglementaire :</u>				
Conform	ément au Code sportif, le	s parcours et terrains permanent	s doivent faire l'objet d'un agrément fédéral.		
Les parce	ours ou terrains utilisés à	titre exceptionnel, peuvent être a	gréés par un éducateur sportif qualifié le temps		
de sa pré	ésence. Cette aptitude ne	s'applique pas aux circuits, qui r	estent soumis à homologation.		
1.7					
•		·	ponsabilité des activités qui se déroulent sur le écurité de la discipline concernée, ainsi que le		
	du site dans sa configura	- · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	de la dissipline concernee, amsi que le		
mamaon	aa oko aano oa oomigara	alon validoo.			
Toute u	ıtilisation du site dan	s une configuration de cir	cuit rendra caduc le présent agrément.		
		•	fermé qui peut être parcouru plusieurs fois sans		
être quitt	é', est soumis à homologa	ation préfectorale, en application	de l'Article R331-35 du Code du Sport.		
Demande	e d'agrément valable pou				
		date d'enregistrement par la Fé			
	Moins de 4 ans. Prec	isez dans ce cas la date d'echea	nce souhaitée : / /		
	LE RESPONSABLE DE LA VISITE	LE REPRÉSENTANT DU CLUB	VISA DE LA LIGUE RÉGIONALE		

